

## COMPTE-RENDU Conseil d'École III

### Conseil d'école

Date : lundi 1 juin 2015

Heure : 20h00-22h00 Durée : 2 h

#### Participants et qualité :

- Mme FORTIN Dominique	- Enseignante titulaire
- Mme CHETRIT Sabrina	- Enseignante titulaire
- Mme DROUET Florence	- Enseignante titulaire
- Mme ROMAGNY Sylvie	- Enseignante titulaire
- Mme TAILLEBOIS Sylvie	- Enseignante titulaire
- Mr SAULNIER Mike	- Directeur
- Mme DEVINCK	- Adjointe attachée aux affaires scolaires
- Mme GROS Virginie	- Représentante des parents d'élèves
- Mme MAITRE Adeline	- Représentante des parents d'élèves
- Mr FOURNIER Vincent	- Représentant des parents d'élèves
- Mme SCORNET Karine	- Représentante des parents d'élèves
- Mme CHAMPALOUX Aïcha	- Représentant des parents d'élèves
- Mme FUCHS Frédérique	- Représentante des parents d'élèves
- Mme RENIA-LEVALLOIS Béatrice	- Représentante des parents d'élèves
- Mme BAZIRE Christèle	- Représentante des parents d'élèves

#### Absent et excusé :

- Mr AUFFRAY Philippe	- Maire
- Mme Annie JOURDREN	- Représentante des parents d'élèves

Rédacteur du compte-rendu : Mr SAULNIER Mike

Qualité : Directeur

- Enseignant titulaire

#### ORDRE DU JOUR

- Préparation de la rentrée
- Bilan des différents budgets
- Vie de l'école
- Questions diverses

### Préparation de la rentrée

#### ■ Les effectifs

Les inscriptions pour la petite section sont commencées depuis un peu plus d'un mois. A ce jour, Les familles qui viennent inscrire leur enfant en Mairie doivent ensuite venir à l'école pour valider l'inscription. Un rendez-vous peut être pris ou les familles peuvent se présenter le mardi sur le temps de décharge. Nous comptons pour le moment sur 12 nouvelles petites sections pour l'année scolaire à venir (11 l'an passé), ce qui donne pour les effectifs prévisionnels : 12 PS, 8 MS, 13 GS, 13 CP, 21 CE1, 22 CE2, 18 CM1, 15 CM2.

Pour le moment, l'effectif total serait de 120 élèves, 9 élèves de moins par rapport à cette année, soit 20 élèves par classe en moyenne. L'Inspection s'est engagée à ne pas fermer de classe sur Villiers-Le-Morhier si les effectifs se maintiennent ou progressaient vers la hausse depuis janvier, ce qui est le cas.

Réunion accueil PS un samedi de juin dans la matinée. La date sera diffusée ultérieurement.

## ■ **Organisation**

Les fluctuations des effectifs ne nous permettent pas de statuer définitivement sur une organisation des classes pour l'an prochain. Chaque semaine apporte son lot de départs ou d'arrivées !

Comme les autres années, la répartition dans les différentes classes se fera à la seule discrétion des enseignants pour le bien des enfants. Depuis quelques années, les choix arrêtés par l'équipe enseignante se sont toujours avérés judicieux, les résultats obtenus au collège en témoignent. Nous comptons donc sur les parents pour qu'ils nous renouvellent leur confiance.

## Bilan des différents budgets

### ■ **Budget mairie**

La mairie s'engage à ne pas diminuer le budget pour cette année. J'attends les chiffres de la mairie pour l'année civile écoulée.

Comme les autres années, il a été convenu entre les différentes parties de continuer les efforts en matière de dépenses, sans pour autant causer de tort aux enfants et sans que la charge en incombe aux parents. Il s'agit en priorité d'attentions portées sur les photocopies, sur le courrier... le tout passant en grande partie par le biais de l'informatique ce qui permet de réduire les coûts. Recul également des fiches au profit de l'écriture pour les enfants et utilisation du TBI qui permet également de réduire les photocopies.

Le budget continue d'être tenu par la mairie, pas de double comptabilité.

### ■ **Coopérative scolaire**

Donner des chiffres pour la coopérative scolaire serait ridicule puisque les cycles III reviennent d'un voyage en Angleterre. D'importants mouvements financiers sont en cours. Ils seront publiés ultérieurement après validation par une enseignante et une personne de l'APE.

## Travaux

L'ensemble des demandes de l'équipe enseignante est consigné dans un cahier situé en mairie, cahier régulièrement vérifié par les services compétents.

## Vie de l'école

### ■ **Les 6ème**

Le niveau de nos anciens CM2 maintenant passés au collège est toujours excellent. Beaucoup parmi eux ont obtenu les félicitations du conseil de classe lors de ces trois trimestres. Tout ceci est le fruit d'un travail d'équipe entre les enseignants, la mairie qui nous donne les moyens et les parents qui nous font confiance.

### ■ **Évaluations nationales et stages pendant les vacances**

#### - **Les évaluations nationales**

Pas d'évaluations nationales de proposées cette année officiellement, officieusement, Mme ROMAGNY a choisi de les proposer à ses élèves pour obtenir une photographie de sa classe par rapport aux autres années. Même chose pour Mme FORTIN en CE1 qui utilise les exercices des évaluations passées pour estimer le niveau moyen de sa classe par rapport aux années antérieures.

#### - **Les stages de remise à niveau**

Comme les autres années, il est proposé des stages de remise à niveau aux élèves qui en auraient besoin. En ce qui concerne l'école de Villiers-le-Morhier, Mme ROMAGNY est intéressée pour encadrer ces stages. Ils sont proposés sur la dernière semaine d'août et uniquement à des CM2 afin de revoir les compétences fondamentales en français et mathématiques avant l'entrée au collège. Les enfants concernés recevront une proposition écrite dans

les 15 prochains jours.

## ■ Communications

- La communication entre l'école et la mairie se fait de façon moins aisée avec l'éloignement, pour autant, les points importants sont traités tout au long de l'année sans pour autant attendre les échéances de réunions formelles.
- Même chose avec les représentants de parents d'élèves avec qui la communication est continue par le biais de mails ou de visu.
- Les mails sont également couramment utilisés dans l'échange avec les parents. L'ensemble des informations concernant l'école est envoyé par ce biais et doublé de temps à autres, selon l'importance, par un mot dans le cahier mais également sur le blog.
- Il a été mis en place cette année sur la classe des CE2/CM1 puis étendu à la classe des CM1/CM2, l'utilisation d'un Espace Numérique de Travail par le biais du site «<https://www.arthur-et-lila.fr>». Cela permet un échange d'informations (mails, blogs, cahier de texte, cahier de correspondance...) sécurisé puisque l'accès ne peut se faire que par le biais d'un compte avec mot de passe. Le résultat semble très concluant.
- Quelque soit le moyen utilisé des informations demeurent inconnues de quelques parents, rares mais suffisants pour être mentionnés. La multiplication des moyens utilisés devrait logiquement remédier à ce genre d'oublis, mais non !
- Tous les ans nous sommes confrontés à des parents qui oublient, dans le meilleur des cas, de nous informer d'un changement dans les numéros de téléphone personnels. Il est important que nous ayons ce genre d'informations en notre possession, un accident est très vite arrivé au milieu de 130 enfants ! Pensez à nous informer le plus tôt possible quand c'est le cas.
- Nous sommes disponibles tout au long de l'année pour recevoir les parents en dehors des heures de cours, mais sur des créneaux assez précis et sur rendez-vous. Nous avons tous des obligations personnelles en dehors des heures réglementaires, mais nous faisons de notre mieux pour trouver des horaires qui conviennent à tous.

## ■ Projets passés et futurs

### • Les sorties de l'année.

Elles ont été très nombreuses sur toutes les classes. Nous continuons de croire que l'éducation se fait aussi par tout ce qui peut se passer à l'extérieur des murs de l'école et, sans en abuser, nous profitons pleinement du luxe offert par la mairie avec ce car communal mis à disposition de l'école ainsi que de Mr Dieu.

### • Les autres projets de l'année :

Bilan des interventions sur la citoyenneté : Dans 2 classes de l'école, en GS et en CE1, 2 professeurs des écoles en retraite ont appliqué avec l'agrément de l'Éducation Nationale et le soutien de la municipalité, un programme d'aide à la résolution non violente de conflits. Ces programmes, diffusés par une association extérieure, adaptés à l'âge des enfants ont été bien accueillis par les élèves. La plupart d'entre eux ont su s'approprier les outils proposés ; davantage d'écoute, d'expression verbale, de recherche de solutions et de techniques pour se contrôler ont été observées. Des retours donc très positifs avec des enfants qui sont amenés sur l'origine de la violence à l'école et sur les moyens d'y remédier, autrement que par la force !

Les différentes manifestations sportives, proposées aux élèves de Villiers-Le-Morhier ont également remporté un vif succès tant sur le plan de l'investissement des enfants que le plaisir des parents. Restent, pour cette fin d'année, le bike-and-run, le tournoi de base-ball ainsi que le tournoi de rugby. Un cross maternelles.

Le voyage en Angleterre fut une vraie réussite. Les enfants ont profité de la clémence du temps pour visiter les villes d'Oxford, Salisbury, Bath, Bristol, Canterbury ou encore Douvres et découvrir le site fabuleux de Stonehenge. L'ENT a démontré sur ce séjour toute sa raison d'être avec des échanges multiples et quotidiens entre parents et enseignants/élèves. L'école tient une nouvelle fois à remercier la mairie pour les moyens financiers, de logistique et humains mis à disposition ainsi que l'APE pour toute la disponibilité de ses membres et leur bonne volonté. Merci à Noël Dieu pour les deux transports à des heures indues et sur un jour férié et à l'équipe technique pour sa bonne volonté dans les différentes actions menées.

## ■ Liste des fournitures pour l'année à venir

La liste des fournitures pour l'année prochaine a été votée à l'unanimité par l'APE et les enseignants. La liste demandée aux parents est bien moindre que celle proposée officiellement par le ministère puisque l'ensemble des cahiers est pris en charge par l'école. Seules les fournitures de base, comme la trousse sont demandées.

## ■ Règlement intérieur de l'école

Comme l'année passée, il est décidé cette année encore, d'entériner le règlement de l'école au troisième trimestre de l'année écoulée afin de pouvoir le remettre aux familles qui viennent s'inscrire en mairie. Il nous apparaît fondamental que ce règlement soit en vigueur et connu de l'ensemble des parents dès la première semaine d'école et non à l'issue du premier conseil d'école qui a lieu en général en fin de premier trimestre. Il est voté à l'unanimité par l'ensemble des acteurs présents et sera envoyé à l'ensemble des familles dès les premières semaines de la rentrée prochaine.

## ■ Horaires

L'organisation de l'école est reconduite pour l'année prochaine, mais dans un souci d'équité, les jours de TAP seront décalés.

Les horaires pour l'école de Villiers-le-Morhier seront donc les suivants :

Lundi 9h - 12h puis 14h - 17h

Mardi 9h - 12h puis 14h - 15h30 puis TAP jusqu'à 17h

Mercredi 9h - 12h

Jeudi 9h - 12h puis 14h - 17h

Vendredi 9h - 12h puis 14h - 15h30 puis TAP jusqu'à 17h

## ■ Dates à retenir

2/06 Maternelles au château de Maintenon

5/06 Musée de l'école pour les CP et CE1

12/06 Tournoi de base-ball pour les CE1, CE2, CM1 et CM2

2/07 Tournoi de rugby pour les CIII

03/07 Fête de l'école (début 18 H)

## ■ EAP

Nous avons fait la demande auprès de l'Inspection pour l'année prochaine, de la mise à disposition d'un Emploi d'Avenir Professeur sur l'école. Il s'agit de la mise à disposition d'une personne ressource qui peut être amenée à intervenir dans le cadre de l'organisation générale des activités éducatives ou péri-éducatives de l'école mais également à venir en appui des enseignants sur un travail en petits groupes tant au niveau de l'école maternelle que de l'école élémentaire, sous la responsabilité de l'enseignant.

## Questions diverses

1. Serviettes cantine : Un rouleau de feuilles pré-découpées est à la disposition des enfants. Il sera utile de sensibiliser de nouveau les enfants pour qu'elles soient utilisées et placer une feuille à chaque place avant l'arrivée des enfants.

2. Pas d'avancée sur la sécurité dans la salle de motricité.

3. Poignée de porte trop haute entre la salle de motricité et la classe.

4. Revoir l'installation du portail vert pour pouvoir le fermer.

5. Fermer la porte de l'école côté bureau du directeur.

## Annexes :

# Règlement intérieur



## École Primaire

4 bis, rue de la mairie  
28130 Villiers-Le-Morhier  
☎ : 02 37 82 72 15

Année 2015- 2016

### • **Admission et inscription :**

L'inscription des élèves a lieu dans un premier temps en mairie sur présentation du livret de famille, d'un document du médecin certifiant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires, et d'un justificatif de domicile. Un certificat de radiation sera demandé pour toute inscription d'élève ayant déjà été scolarisé. Ensuite, les parents munis du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'école, se présenteront au directeur de l'école afin de procéder à l'admission définitive de l'enfant. Les parents pourront alors avoir des renseignements supplémentaires sur le fonctionnement de l'école et la classe dans laquelle il sera inscrit.

### • **Fréquentations et obligations scolaires :**

L'inscription à **l'école maternelle implique** l'engagement pour la famille, **d'une fréquentation régulière** de l'école. La fréquentation régulière de **l'école élémentaire est obligatoire**.

**Heures et Jours d'école :** Lundi(9h-12h et 14h-17h), mardi (9h-12h et 14h-15h45), mercredi (9h-12h), jeudi (9h-12h et 14h-17h), vendredi (9h-12h et 14h-15h45)

Les élèves sont admis à l'école à partir de 8h50, le matin et 13h50, l'après-midi.

Les élèves ne doivent **pas arriver à l'école après 9h00 et 14h00. Les retards doivent demeurer exceptionnels.**

Les élèves ne peuvent sortir de l'école pendant le temps scolaire, sauf dans certains cas (prise en charge par un orthophoniste...). Les parents compléteront alors un formulaire indiquant les horaires de prise en charge de l'élève. Dans tous les cas, les parents doivent prévenir l'enseignant ou le remplaçant du titulaire de la classe.

### • **Absences et santé scolaire :**

L'enseignant d'un élève absent doit être prévenu dans les meilleurs délais, par téléphone ou mail de toute absence et de son motif.

Un **certificat médical** préalable au retour en classe, **ne sera demandé** aux familles **que pour la teigne, la tuberculose respiratoire ou les maladies contagieuses relevant d'une infection à streptocoques hémolytiques du groupe A**

Maladies nécessitant ou non une éviction scolaire ( Arrêté du 3 mai 1989 )

Maladie	Durée de l'éviction du malade	Sujets en contact
Coqueluche	30 jours à compter du début	Pas d'éviction
Diphthérie	30 jours à compter de la guérison clinique	Pas d'éviction - Injection de Rappel de vaccination
Méningite à méningocoque	Éviction jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction - Vaccination sujets en contact fréquent Prophylaxie médicamenteuse
Poliomyélite	Éviction jusqu'à absence de virus dans les selles	Vaccination ou revaccination systématique
Rougeole, oreillons, rubéole	Éviction jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction - Information des femmes en âge de procréer
Infections à streptocoques hémolytiques de type A dont la scarlatine	Réadmission subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant que le malade a été soumis à l'antibiothérapie appropriée	Pas d'éviction
Typhoïde et paratyphoïde	Éviction jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction; renforcement des règles d'hygiène
VIH	Pas d'éviction	Pas d'éviction

Teignes	Éviction jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la disparition de l'agent pathogène	Dépistage systématique
Tuberculose respiratoire	Éviction jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la non-contagion	Pas d'éviction; dépistage au sein de la classe et des proches
Pédiculose (poux)	<b>Pas d'éviction si sujet traité</b>	Pas d'éviction
Gastro entérite, dysenterie, gale, syndrome grippal, hépatite A, impétigo, varicelle	Éviction jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction.

Pour toute dispense d'EPS, un certificat médical sera nécessaire.

A la fin de chaque mois, le directeur signalera les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est à dire ayant manqué la classe sans motif légitime, ni excuse valable au moins quatre demi-journées.

- **Vie Scolaire :**

Les enseignants, les parents et les élèves doivent se respecter mutuellement.

Les élèves doivent être vêtus correctement et porter des vêtements appropriés pour l'EPS.

Les manquements au règlement intérieur de l'école et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

Il pourra être demandé aux élèves la réparation de dégradations qu'ils auraient commises (nettoyage par exemple).

Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative, (comprenant la famille, l'enseignant de la classe, le directeur, le psychologue et le médecin scolaires, le maître référent) pour tenter de trouver des solutions adaptées au problème.

- **Usage d'internet et de téléphones mobiles**

Il appartient au directeur de veiller, dans le cadre de l'utilisation de nouvelles technologies, à la protection des mineurs( BO n°9 du 26/02/2004) L'usage des téléphones portables est interdit dans l'école.

- **Dispositions particulières**

Seules peuvent être organisées par l'école les collectes autorisées au niveau national par le Ministre chargé de l'Éducation Nationale. Les souscriptions ou tombolas peuvent être autorisées par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale sur proposition du directeur et après avis du Conseil d'École.

- **Hygiène :**

Le nettoyage des locaux est quotidien et l'aération suffisante pour les maintenir en état de salubrité.

Les élèves devront respecter la propreté des locaux qu'ils utilisent et par conséquent les personnes qui en ont la charge.

- **Sécurité :**

- **Objets personnels et médicaments:**

Les enfants sont invités à veiller à leurs effets personnels. Les enseignants, tout en demeurant vigilants, dégagent toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il en est de même pour les objets de valeur.

Tous les objets susceptibles de blesser sont interdits.

Les médicaments peuvent être introduits à l'école **uniquement** dans un cadre strict, défini au préalable avec l'équipe pédagogique (PAI...). Demandez à votre médecin de mettre en place une posologie ne nécessitant aucune prise de médicaments durant le temps scolaire.

- **Accès à l'école :**

L'accès à l'école est strictement réservé aux personnes autorisées. Par conséquent, les parents doivent attendre leurs enfants à l'entrée de l'école, pour les primaires et devant la classe, pour les maternelles. En dehors des horaires d'entrée et de sortie des élèves, les portails de maternelle et élémentaire seront maintenus fermés. Toute personne désireuse de pénétrer dans les locaux scolaires est priée de se présenter à un enseignant.

- Exercices de sécurité :

Trois exercices de sécurité auront lieu durant l'année scolaire et ce dans les différents sites de l'école. Ils seront consignés par le directeur, dans le registre sécurité de l'établissement. Les consignes d'évacuation sont affichées dans l'école.

- Surveillance :

Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes ainsi que pendant les récréations est réparti entre les enseignants

La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de l'enseignant qui conduit ses élèves au portail de l'école. Certains élèves seront ensuite surveillés par le personnel communal, ou la personne chargée du temps péri-scolaire.

Dans les classes maternelles, les enfants sont remis par les parents ou les personnes qui les accompagnent, soit au service d'accueil, soit au personnel enseignant. Il en est de même à la fin de chaque demi-journée.

Dès lors que les enfants ont quitté l'enceinte de l'école ou ont été remis à un service de garde, de cantine ou de transport, la responsabilité du maître n'est plus engagée.

En cas de nécessité pour l'encadrement des élèves au cours d'activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'école pendant le temps scolaire, le directeur peut accepter ou solliciter la participation de parents volontaires agissant à titre bénévole. Les parents se trouvent alors responsables du groupe d'enfants qui leur est confié.

- Intervenants extérieurs :

Certaines formes pédagogiques nécessitent la répartition des élèves en plusieurs groupes (anglais...) rendant impossible une surveillance unique. Dans ce cas l'enseignant, tout en prenant en charge l'un des groupes ou en assurant la coordination de l'ensemble du dispositif prévu, peut-être assisté, dans la surveillance et la mise en œuvre de l'activité, par des intervenants extérieurs [...] sous réserve que :

- Les intervenants soient placés sous l'autorité de l'enseignant

- L'enseignant par sa présence et son action assume de façon permanente la responsabilité pédagogique et la mise en

œuvre de l'activité

- l'enseignant sache constamment où sont tous ses élèves

- les intervenants extérieurs aient été régulièrement autorisés ou agréés.

- Agent Territorial au Service des Écoles Maternelles ( ATSEM)

Pendant le temps scolaire, le personnel spécialisé sous statut territorial est placé sous l'autorité du directeur d'école.

### **Concertation entre les familles et les enseignants**

Une réunion d'information est organisée, à la rentrée de septembre, par les enseignants, pour les parents d'élèves de chaque classe.

Le maître peut également inviter les parents à le rencontrer chaque fois qu'il le juge nécessaire. De même, à leur demande, les parents seront reçus par le maître et/ou le directeur de l'école.

Le Conseil d'École se réunit une fois par trimestre ( ou plus en cas de nécessité ). Le compte-rendu du Conseil d'École est rédigé sous la responsabilité du directeur et distribué ensuite aux familles.

Lu et approuvé, à Villiers-Le-Morhier le :  
responsables légaux

Signature des

Rédigé le jour de la séance

Secrétaire de séance  
Mike SAULNIER  
Directeur